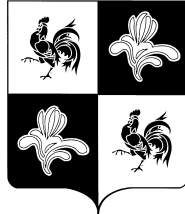


**Parlement francophone bruxellois**  
(Assemblée de la Commission communautaire française)



27 avril 2016

---

SESSION ORDINAIRE 2015-2016

---

**PROPOSITION DE RÉOLUTION**

**pour la création d'une agence bruxelloise de la Culture**

déposée par M. Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN, M. Olivier de CLIPPELE,  
Mme Dominique DUFOURNY et M. Abdallah KANFAOUI

**RAPPORT**

fait au nom de la commission de l'Enseignement, de la Formation,  
de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire

par Mme Isabelle EMMERY

**SOMMAIRE**

|   |   |
|---|---|
| 1. Désignation du rapporteur/ de la rapporteuse.....                | 3 |
| 2. Exposé des auteurs de la proposition de résolution.....          | 3 |
| 3. Discussion générale.....   | 4 |
| 4. Examen et vote des considérants et des points du dispositif..... | 7 |
| 5. Vote sur l'ensemble de la proposition de résolution.....         | 8 |
| 6. Approbation du rapport.....                                      | 8 |

*Membres présents* : M. Mohamed Azzouzi (président), M. Eric Bott, M. Alain Courtois, M. Emmanuel De Bock, M. Christos Doulkeridis, M. Ahmed El Ktibi, Mme Isabelle Emmery, M. Julien Uyttendaele et M. Gaëtan Van Goidsenhoven.

Mesdames,  
Messieurs,

La commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire a examiné, en sa réunion du 27 avril 2016, la proposition de résolution pour la création d'une agence bruxelloise de la Culture, déposée par M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Olivier de Clippele, Mme Dominique Dufourny et M. Abdallah Kanfaoui

## 1. Désignation du rapporteur/ de la rapporteuse

La commission désigne Isabelle Emmerly en qualité de rapporteuse.

## 2. Exposé des auteurs de la proposition de résolution

Pour **M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR)**, la complexité institutionnelle bruxelloise rend souvent la concrétisation de projets ou de visions politiques communes extrêmement difficiles. La Région compte en effet de nombreux niveaux de pouvoir dont les compétences sont exercées les unes à côté des autres, souvent de façon très indépendantes et parfois, en liant la Région de Bruxelles-Capitale, les communes, la Commission communautaire française, ou la Vlaamse Gemeenschapscommissie.

S'ajoutent à cet imbroglio juridico administratif et constitutionnel des difficultés financières qui participent de cette lenteur et de l'accumulation de retards dans la réalisation d'objectifs, pourtant indispensables, à atteindre.

La politique culturelle est l'un des thèmes les plus concernés par cette situation, qui est d'autant plus regrettable vu que près de 24.000 événements culturels et artistiques font vibrer Bruxelles, chaque année.

La déclaration de politique générale du Gouvernement faisait état de stimulation de toutes les synergies nécessaires entre les différents pouvoirs publics compétents, afin d'assurer la cohérence du projet culturel bruxellois. Pour ce faire, tous les contacts nécessaires devaient être pris afin de mettre sur pied un groupe de travail « Culture », dont la mission consistait à coordonner la stratégie culturelle sur le territoire régional, en lien avec les différentes instances du monde culturel, artistique et industriel créatif.

Parmi les outils évoqués pour remplir cette mission, la réalisation d'une cartographie complète de l'offre culturelle bruxelloise a été annoncée, tout comme des

négociations qui seraient menées avec la Vlaamse Gemeenschapscommissie, afin d'y intégrer les infrastructures culturelles néerlandophones.

Plus discutable est sa mise en œuvre, malgré de nombreuses déclarations enthousiastes des dirigeants bruxellois, à quelque niveau que ce soit.

Le Plan culture annoncé avec ferveur au début de la législature tarde à être mis en œuvre. La *taskforce*, chargée de coordonner la stratégie culturelle sur le territoire régional bruxellois doit, nous répète-t-on, être présidée par le ministre-président.

Si M. Vervoort a, semble-t-il, rencontré les différents ministres compétents en matière de Culture, il apparaît clairement qu'il s'interroge toujours sur la structure à mettre en place pour coordonner la Culture à Bruxelles.

Il convient donc de développer une synergie, un organisme capable de fédérer et de regrouper les différents acteurs culturels.

Alors qu'à Bruxelles se chevauchent la Région, la Commission communautaire française, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Vlaamse Gemeenschapscommissie, la Communauté flamande, mais aussi les communes; des métropoles comme Lille ou Amsterdam ont réussi le pari de donner vie à une politique culturelle forte avec des événements leur assurant un rayonnement international.

À l'heure où l'image et l'attractivité de notre Région ont été rudement éprouvées, il nous semble plus que jamais opportun de rassembler ou de fédérer les énergies ou les ambitions.

Aux yeux du groupe MR, la solution réside dans une agence bruxelloise de la Culture, regroupant des forces et des acteurs culturels sous une même coupole, fédérant ainsi les différentes initiatives existantes dans une direction convergente.

À l'image de l'ASBL VisitBrussels, qui regroupe des niveaux de pouvoir en charge du Tourisme à Bruxelles au sein d'une seule et même organisation, agir de la sorte dans le domaine de la Culture garantirait à Bruxelles une cohérence en la matière.

Pour les professionnels du secteur de la Culture, ou les organisateurs de spectacles, qui trouveront un interlocuteur unique à même de les aider à mener à bien leurs projets. Enfin, cette structure homogène, clairement identifiable, assurerait aux visiteurs de la capitale un interlocuteur de référence, assurant ainsi à cette agence bruxelloise de la Culture une visibilité et une identité fortes.

Tous les acteurs culturels présents sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale doivent pouvoir être représentés au sein de cette agence; à savoir la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Commission communautaire française, la Région de Bruxelles-Capitale, la Vlaamse Gemeenschapscommissie, la Communauté flamande, ainsi que les 19 communes bruxelloises.

Regrouper, sans les fusionner, des représentants de ces associations spécialisées dans le développement culturel de la Région, constitue une initiative sensée. Il convient donc d'assigner à cette agence une mission clairement définie, avec les objectifs précis et mesurables suivants :

- promouvoir efficacement la qualité de l'offre culturelle bruxelloise;
- assurer le soutien financier d'événements culturels d'envergure;
- instaurer, au sein de cette agence, une structure représentative de la diversité culturelle bruxelloise;
- organiser le subside et le soutien financier d'artistes bruxellois;
- mettre en place une communication structurée pour développer la visibilité des événements culturels bruxellois.

Parmi les nombreux avantages que présente cette initiative, citons entre autres une meilleure répartition des faibles moyens financiers jusqu'ici attribués de manière sporadique et peu coordonnée, au profit d'initiatives plus ambitieuses, s'inscrivant de manière plus précise dans le cadre d'une vision stratégique et construite.

Une politique culturelle mieux orchestrée permettrait aussi d'envisager les activités sur le territoire de la Région de manière plus harmonieuse, mieux répartie sur l'ensemble des communes qui la composent.

Enfin, une telle vision garantirait à Bruxelles une réelle crédibilité en matière culturelle, offrant ainsi un interlocuteur unique au niveau belge et international.

### 3. Discussion générale

Pour **M. Éric Bott (DéFI)**, ce texte donne l'occasion de mettre la politique culturelle à l'ordre du jour et il en remercie le groupe MR. Pour le groupe DéFI, la réponse au radicalisme, à l'extrémisme et au racisme se trouve dans l'Éducation et la Culture. Les réponses culturelles doivent donc être affirmées et renforcées.

Le commissaire regrette les tentations de régionalisation de la Culture. Le groupe DéFI rappelle son opposition à toute scission entre les francophones de Wallonie et les francophones bruxellois. Il souligne par contre la nécessité de renforcer les liens entre les artistes, entre les publics, entre les opérateurs.

Au sujet des développements de la proposition de résolution, M. Bott constate que le groupe MR part de cinq constats négatifs qui tendraient à une régionalisation de la Culture; à savoir : la complexité institutionnelle, les compétences éclatées entre niveaux de pouvoirs, le manque de vision politique commune, les difficultés financières ainsi que les retards et lenteurs dans la réalisation d'objectifs pourtant indispensables.

Pour le commissaire, ces cinq constats sont des lieux communs qui pourraient être attribués à de nombreuses compétences.

Il rejoint cependant M. Van Goidsenhoven quand ce dernier déclare que l'efficacité des politiques est liée à l'efficacité institutionnelle. M. Bott précise néanmoins que leur rapport n'est pas de type causal, il est bien plus complexe.

Troisièmement, le groupe DéFI ne tolérera pas que, au travers d'une régionalisation de la Culture, les droits des francophones, notamment de la périphérie, soient bafoués.

Les ministres francophones de la Culture doivent garantir l'exercice des droits culturels, ce qui implique la participation culturelle de tous les francophones et la promotion de la diversité culturelle.

M. Bott rejoint toutefois certains constats de la proposition de résolution et rappelle notamment la nécessité d'exploiter les synergies possibles entre les niveaux de pouvoir afin d'assurer la cohérence du projet culturel bruxellois. La mise sur pied d'un groupe de travail « Culture » qui coordonnerait la stratégie culturelle sur le territoire régional, en lien avec le monde culturel, artistique et industriel créatif est également une nécessité. Ainsi que la réalisation d'une cartographie complète de l'offre culturelle bruxelloise avec le concours de l'ADT.

Le commissaire rejoint donc le groupe MR sur sa volonté de soutenir et d'activer le Plan culturel.

Par ailleurs, le commissaire revient sur l'affirmation du MR selon laquelle il faut suivre l'exemple de l'ASBL VisitBrussels, qui regroupe des niveaux de pouvoir en charge du Tourisme à Bruxelles au sein d'une seule et même organisation.

À celle-ci, M. Bott répond que l'ASBL présentera prochainement son plan stratégique et définira selon quelles modalités elle va offrir aux visiteurs de la capitale une vitrine culturelle de référence. À cette fin, VisitBrussels se veut une plateforme d'échanges avec l'ensemble des opérateurs bruxellois actifs dans le tourisme (attractions, Horeca, chambres d'hôtes, monde économique et culturel).

Au sein de l'ASBL, est ainsi créé un comité stratégique composé des membres du conseil d'administration, ainsi que de 15 membres représentant les interlocuteurs sociaux, le secteur du tourisme et le secteur culturel bruxellois.

Pour le groupe DéFI, il importe d'offrir, au travers de ce comité stratégique, une place aux communes au sein de VisitBrussels, car la politique culturelle est développée principalement par les communes, avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Commission communautaire française et parfois de la Région.

Tandis que VisitBrussels participe à construire l'image culturelle de Bruxelles, à en offrir une vitrine, la Commission communautaire française, quant à elle, poursuit la mission de garantir l'exercice des droits culturels des bruxellois francophones, et elle entend y parvenir par le biais du Plan culture, qui comprend notamment l'éducation et la formation culturelles, le soutien aux artistes, et le renforcement du secteur socioculturel.

En ce qui concerne les professionnels de la Culture, M. Bott rappelle qu'il existe à Bruxelles plusieurs interlocuteurs, à commencer par la Direction Culture de la Commission communautaire française, le Guichet des Arts ou le Réseau des Arts.

La Commission communautaire française dispose donc d'une vitrine clairement identifiée, d'un guichet pour les professionnels et d'une plate-forme de concertation pour le secteur. Le groupe DéFI refuse de créer une instance qui constituerait un doublon et qui aurait en outre un impact budgétaire non négligeable.

Pour conclure, le commissaire demande si la création d'une telle agence a été budgétée et signale que le groupe DéFI rejettera la proposition de résolution.

Pour **Mme Isabelle Emmery (PS)**, la Culture doit être consolidée comme outil d'émancipation sociale. Elle s'interroge sur les affirmations du groupe MR selon lesquelles la compétence culturelle doit être mieux articulée, mieux financée, mieux diffusée et mieux gérée et sur le manque de résultats concrets au niveau bruxellois.

La commissaire demande quelles sont les bases de ces constats et regrette ce désaveu d'une politique culturelle menée depuis de nombreuses années.

Concernant la création d'une *taskforce* qui regrouperait différents niveaux de pouvoir compétents, Mme Emmery constate que le pouvoir fédéral en est exclu. Elle le regrette et interroge l'auteur de la proposition sur les raisons de cette exclusion alors que le pouvoir fédéral joue un rôle important dans la politique culturelle belge (institutions culturelles fédérales, fixation du prix du livre, statut de l'artiste, droits d'auteur, etc.).

La commissaire rejoint partiellement M. Van Goidsenhoven sur la nécessité de fédérer et de remédier à une certaine cacophonie entre les différents acteurs culturels. Elle rappelle à cet égard que le Plan culture a le projet d'harmoniser la communication des événements culturels, de favoriser le dialogue entre les différentes instances et de financer au mieux les artistes et leurs productions.

Concernant la communication et la diffusion des événements, Mme Emmery rappelle le rôle de VisitBrussels, notamment au travers de la création d'AgendaBrussels. La volonté du groupe PS n'est pas de créer une nouvelle agence mais de fédérer les énergies existantes et de favoriser les rencontres entre les acteurs.

La commissaire revient sur l'affirmation de M. Van Goidsenhoven comme quoi le financement et la subsidiarité des instances culturelles seraient opaques. Elle regrette la suspicion et le procès d'intention qui est ainsi fait à un secteur qui, selon elle, est fort contrôlé et se voit contraint de remplir de nombreuses formalités administratives pour pouvoir bénéficier de subsides.

Selon Mme Emmery et le groupe PS, les considérants développés ne sont pas pertinents et l'agence proposée par la proposition de résolution n'est qu'une pâle copie du Plan culture. Elle insiste sur les moyens dont le secteur culturel a besoin et sur la reconnaissance qui fait défaut aux artistes. Le groupe PS ne votera donc pas le texte présenté.

**M. Christos Doukeridis (Ecolo)** se dit surpris par les arguments de la majorité et remercie le groupe MR pour le dépôt d'un texte qui a la volonté de donner de l'ambition au secteur culturel.

Contrairement au groupe DéFI, il n'a pas ressenti de volonté de régionalisation. À ce sujet, il réaffirme l'opposition totale du groupe Ecolo à toute forme de régionalisation de la Culture.

Il a plutôt soulevé un désir d'harmonisation et de coordination de l'offre culturelle afin de garantir une certaine diversité dans celle-ci.

M. Doulkeridis constate que, actuellement, une certaine concurrence peut apparaître entre les institutions culturelles et celle-ci n'est pas toujours positive pour l'offre culturelle.

Il rejoint le groupe MR dans son constat d'opacité quant à l'octroi de subsides aux acteurs culturels. Tous les pouvoirs compétents en matière de Culture ne sont pas contrôlés de la même manière. Les autorités compétentes ne sont pas contrôlées non plus proportionnellement aux montants qu'ils octroient comme subsides.

Il regrette que la Culture soit soumise à trois tabous qui empêchent les parlementaires de se positionner clairement. Ces trois tabous sont la NVA ou le Belang, les institutions flamandes et la Région wallonne. Ces arguments sont utilisés pour refuser tous les textes qui traitent de Culture et le commissaire le regrette.

Il regrette également l'absence du pouvoir fédéral dans la *taskforce* et propose dès lors la rédaction d'un amendement pour y remédier.

Le commissaire rejoint le groupe DéFI dans sa volonté de ne pas rompre la solidarité avec la Région wallonne et le groupe PS quand il suggère de renforcer les liens avec la Région bruxelloise.

À ce sujet, M. Doulkeridis estime que la Région est l'instance au sein de laquelle il faut fédérer toutes les instances compétentes, y compris les institutions néerlandophones.

Le commissaire a questionné le ministre-président de la Région au sujet du développement d'une politique culturelle et a insisté sur un investissement prioritaire et rapide dans la Culture, en y associant le fédéral, spécifiquement en ces temps troublés.

**M. Emmanuel De Bock (DéFI)** regrette, lui aussi, l'absence du fédéral dans la *taskforce* proposée par le groupe MR.

Le commissaire reprend ensuite les points du dispositif de la proposition de résolution. Il demande à cet égard quels sont les objectifs que le MR a fixés pour la future agence culturelle. Il demande également si une évaluation de la dépense financière qui sera engendrée a été faite. Il rappelle encore que le groupe DéFI est opposé à la création de toute agence qui pourrait constituer un doublon avec une structure existante.

Le commissaire demande encore comment le MR compte assurer un système de subsides transparent comme cela est requis dans le cinquième point du dispositif et rappelle qu'une communication structurée en vue de développer la visibilité des événements existe déjà.

M. De Bock précise encore que, selon le groupe DéFI, la coordination de la politique culturelle doit se faire au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour conclure il considère que, même s'il n'est pas opposé aux initiatives bilingues, la structure proposée est trop régionaliste.

**M. Alain Courtois (MR)** rassure les députés en précisant qu'il n'est aucunement question d'une éventuelle régionalisation de la compétence culturelle.

Pour le groupe MR, il est essentiel d'investir rapidement dans la Culture afin de promouvoir et de soutenir ce facteur d'attractivité de la Région bruxelloise.

Le constat d'un manque de coordination entre les différentes institutions culturelles est clair. Selon le commissaire, il manque d'une structure qui rassemblerait toutes les institutions, y compris fédérale et néerlandophones.

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR)** précise également qu'il n'est aucunement question de régionalisation dans le texte proposé. La volonté est de faire mieux fonctionner ce qui existe. Il rappelle que VisitBrussels ne promotionne que les événements « finis », il ne développe pas d'événements en soi.

Il ne rejoint pas Mme Emmerly quand celle-ci dit que le texte est un désaveu de la politique existante. Il constate un certain morcellement et que des améliorations peuvent être apportées.

Le commissaire est favorable à la rédaction d'un amendement qui rajouterait le niveau fédéral dans la *taskforce* proposée même si l'objectif premier était de rassembler les acteurs spécifiquement bruxellois.

Concernant le manque de transparence dans l'octroi des subsides, il regrette également que le groupe PS interprète son constat comme un soupçon ou un sous-entendu douteux mais il estime qu'un débat à ce sujet est nécessaire.

Comme M. Doulkeridis, il a également entendu le ministre-président Rudi Vervoort s'interroger sur la structure à développer pour favoriser une politique culturelle cohérente. Il regrette la multiplicité des lieux référentiels et souhaiterait qu'un seul lieu soit reconnu comme lieu de rencontre et de rassemblement pour

ceux qui veulent porter un projet culturel réfléchi et concerté à la hauteur des ambitions de Bruxelles.

Concernant la demande de M. De Bock sur une évaluation des moyens financiers nécessaires, il ne dispose pas d'un chiffre précis mais estime que 200.000 € pourraient suffire, notamment pour financer la mise en place de l'agence et l'engagement d'une équipe fonctionnelle.

Il aimerait que les commissaires présents ne se trompent pas de débat, la volonté du texte présenté est de renforcer et de redresser le secteur culturel. Il regrette les interprétations erronées qu'il a entendues.

**M. Emmanuel De Bock (DéFI)** rappelle encore que de nombreuses choses ont été mises en œuvre afin de soutenir le secteur, notamment les accords de coopération entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la communauté flamande ainsi que la mise en œuvre du Plan culture.

**Mme Isabelle Emmery (PS)** ne s'inscrit pas dans un débat stérile de la majorité contre l'opposition. Elle considère effectivement qu'une certaine coordination est nécessaire mais regrette les coûts qui seraient engendrés par la création d'une *taskforce* supplémentaire et estime que ces coûts seraient plus utiles ailleurs.

Appuyant la remarque de M. De Bock, la commissaire rappelle encore les efforts qui ont été consentis pour les projets « la Culture a de la classe » ainsi que les projets qui vont être développés en partenariat avec les CPAS afin de permettre à un public défavorisé d'avoir accès à la culture.

**M. Christos Doukeridis (Ecolo)** s'abstiendra au nom du groupe Ecolo sur le texte parce qu'il estime que la coordination proposée doit se faire au niveau de la Région bruxelloise et pas au niveau de la Commission communautaire française.

Selon lui, si la majorité estime que la réponse culturelle est suffisante au sein de la Commission communautaire française, c'est son droit mais il ne partage pas cet avis.

Pour conclure, il regrette l'absence de toute stratégie culturelle au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR)** estime que l'argument du coût avancé par la majorité n'est pas l'unique raison de leur rejet du texte.

Pour conclure, il propose à M. Doukeridis de rédiger conjointement un nouveau texte qu'ils présenteraient ensemble à la Région.

#### 4. Examen et vote des considérants et des points du dispositif

##### *Considérant n° 1*

Le considérant n'appelle pas de commentaire et est rejeté par 6 voix contre, 2 voix pour et 1 abstention.

##### *Considérant n° 2*

Le considérant n'appelle pas de commentaire et est rejeté par 6 voix contre, 2 voix pour et 1 abstention.

##### *Considérant n° 3*

Le considérant n'appelle pas de commentaire et est rejeté par 6 voix contre, 2 voix pour et 1 abstention.

##### *Considérant n° 4*

Le considérant n'appelle pas de commentaire et est rejeté par 6 voix contre, 2 voix pour et 1 abstention.

##### *Point du dispositif n° 1*

Le point du dispositif n'appelle pas de commentaire et est rejeté par 6 voix contre, 2 voix pour et 1 abstention.

##### *Point du dispositif n° 2*

Le point du dispositif n'appelle pas de commentaire et est rejeté par 6 voix contre, 2 voix pour et 1 abstention.

##### *Point du dispositif n° 3*

Le point du dispositif n'appelle pas de commentaire et est rejeté par 6 voix contre, 2 voix pour et 1 abstention.

*Point du dispositif n° 4*

Le point du dispositif n'appelle pas de commentaire et est rejeté par 6 voix contre, 2 voix pour et 1 abstention.

*Point du dispositif n° 5*

Le point du dispositif n'appelle pas de commentaire et est rejeté par 6 voix contre, 2 voix pour et 1 abstention.

*Point du dispositif n° 6*

Le point du dispositif n'appelle pas de commentaire et est rejeté par 6 voix contre, 2 voix pour et 1 abstention.

## **5. Vote sur l'ensemble de la proposition de résolution**

L'ensemble du texte est rejeté par 6 voix contre, 2 voix pour et 1 abstention.

## **6. Approbation du rapport**

La commission fait confiance au président et à la rapporteuse pour la rédaction du rapport.

*La Rapporteuse,*

Isabelle EMMERY

*Le Président,*

Mohamed AZZOUZI